



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 9 MARS 2021

Date de la convocation :

02 Mars 2021

Date d'affichage :

02 Mars 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procuration : 3

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, Mme Virginie MARTEL, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Angélique WASIL, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés : M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, M. Serge HERMANT, M. Ludovic DECOCQ, M. Gaëtan GALLE.

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, M. Ludovic DECOCQ pouvoir à M. Jimmy DELESTIENNE.

Secrétaire : Jimmy DELESTIENNE

Objet : Subventions aux Associations 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes (conformément au tableau en annexe).

Le vote des subventions est traditionnellement voté lors de la même réunion que le budget primitif.

Exceptionnellement en 2021 suite à la crise sanitaire et économique, Monsieur le Maire a décidé d'avancer le vote des subventions au premier conseil municipal de l'année pour apporter un soutien financier aux associations de la commune.

L'objectif est d'offrir une aide aux associations dont les activités sont à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Cette interruption de l'activité entraîne de fait une perte d'adhérents et de revenus ce qui fragilise considérablement les associations. En débloquant les subventions rapidement, les associations vont pouvoir s'appuyer sur ces fonds pour relancer leurs activités lorsque la crise sanitaire le permettra.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré :

Attribue les subventions aux Associations comme présenté en Annexe ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour les montants supérieurs ou égaux à 23 000 Euros ;

Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65, nature 6574 et 657361.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT

SIGNATURE